

Délibération CA-20251127-3.1

Vanves, le 27 novembre 2025

Conseil d'administration du Cnous du 27 novembre 2025
Délibération relative au budget rectificatif n°4 2025 du Cnous

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le budget rectificatif n°4 de l'exercice 2025 tel que présenté en séance le 27 novembre 2025.

Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation ;

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;

Vu les articles 175,176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration du Cnous adopté le 27 mars 1997 et modifié le 9 juillet 2010, le 24 novembre 2016 et le 27 mars 2019 ;

Vu les documents relatifs au budget rectificatif n°4 2025 présentés en conseil d'administration.

Article 1

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- **174,27 ETPT dont 164,90 ETPT sous plafond (notifié : 168 ETPT sous plafond) et 9,37 ETPT hors plafond**
- **574 711 910 € d'autorisations d'engagement dont :**
 - ✓ 16 424 758 € pour les dépenses de personnel
 - ✓ 546 694 826 € pour les dépenses de fonctionnement
 - ✓ 11 592 326 € pour les dépenses d'investissement
- **576 600 528 € de crédits de paiement dont :**
 - ✓ 16 424 758 € pour les dépenses de personnel
 - ✓ 547 532 434 € pour les dépenses de fonctionnement
 - ✓ 12 643 336 € pour les dépenses d'investissement
- **547 273 256 € de recettes**
- **-29 327 272 € de solde budgétaire (déficit)**

Article 2

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- **-29 327 272 € de variation de trésorerie**
- **-3 282 659 € de résultat patrimonial**
- **-3 103 632 € de capacité d'autofinancement (IAF)**
- **-7 470 075 € de variation du fonds de roulement**



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

les Crous

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

• **Entendu l'exposé de Madame Bénédicte DURAND, présidente du Cnous ;**

• **Proposition de décision soumise au conseil d'administration :**

Approbation du budget rectificatif n°4 tel que présenté en séance.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le budget rectificatif n°4.

Nombre de membres constituant le conseil : 28
Quorum : 9

Membres présents : 18
Procurations : 10
Membres participant à la délibération : 28

Contre : 10
Abstentions : 0
Pour : 18

La présidente
Bénédicte Durand